

Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti (M. Sc. A.)

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Sommaire et particularités






NUMÉRO 2-005-1-9

CYCLE Cycles supérieurs

TITRE OFFICIEL Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti (M. Sc. A.)

TYPE Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

CRÉDITS 45 crédits

-  Admission à l'automne
-  Cours de jour
-  Offert au campus de Montréal
-  Temps plein
-  Demi-temps

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Claudine Déom 514 343-6091

claudine.deom@umontreal.ca

Technicienne en gestion de dossiers étudiants, cycles supérieurs

etudiants-csup-arc@umontreal.ca

Présentation

Le patrimoine n'est pas un domaine statique : il est synonyme de créativité et de changement.

Il participe à la qualité de vie des milieux et il prend part aux stratégies pour l'atteinte d'un développement durable. Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur dans la société contemporaine.

S'adressant aux étudiants et professionnels formés dans les disciplines de l'aménagement (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou les sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), le programme mise sur le caractère multidisciplinaire du projet de transformation de l'environnement existant.

Objectifs

Option Conservation du patrimoine bâti

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur dans la société contemporaine. S'adressant aux étudiants et professionnels formés dans les disciplines de l'environnement bâti (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou des sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), le programme mise sur le caractère multidisciplinaire du projet de transformation de l'environnement existant. De trois à six crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont AME 6200 Introduction aux outils du projet et AME 3104 Histoire de l'architecture au Québec.

Forces

- Une formation qui met l'accent sur l'intervention sur le patrimoine bâti. Cette approche répond à d'importants besoins sociaux car la conservation du patrimoine est désormais reconnue comme un levier pour l'atteinte des objectifs du développement durable.
- Son caractère multidisciplinaire, qui reflète non seulement les forces en place dans la Faculté de l'aménagement, mais aussi les changements opérés dans la pratique de la conservation depuis 30 ans.
- Son hébergement dans une Faculté de l'aménagement, qui regroupe des disciplines possédant une forte culture du projet, de l'expérimentation et de l'intervention sur des milieux existants.
- Un projet d'enseignement axé sur la valorisation et le développement du patrimoine bâti sous toutes ses formes : bâtiments, ensembles et paysages.
- Des enseignants reconnus pour leur engagement aux niveaux local, national et international.
- Une flexibilité dans la formation de chaque candidat en fonction de son cheminement, de ses expériences, de ses intérêts et de ses aspirations de carrière.

Visitez le pavillon d'aménagement

Perspectives d'avenir

Le programme s'adresse autant à des étudiants qu'à des professionnels.

Il permet de bonifier la formation et l'expérience des candidats afin d'en faire à la fois des experts des questions de patrimoine, et des professionnels polyvalents, sensibilisés aux différentes disciplines de l'aménagement.

Les titulaires d'une telle maîtrise seront appelés à travailler sur des projets de transformation de l'environnement bâti (recyclage, réhabilitation, restauration) comportant une ou des composante(s) patrimoniale(s) à l'échelle d'un bâtiment, d'un site ou d'un secteur.

Exemples de secteurs professionnels possibles

- Les bureaux d'architectes, d'architectes paysagistes et d'urbanistes
- Les organismes divers dédiés à la conservation du patrimoine
- Le domaine de la consultation professionnelle
- Les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral
- Les institutions d'enseignement et de recherche

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échu(e) continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Un portfolio composé de travaux pertinents: travaux académiques préférentiellement réalisés de façon individuelle, des productions écrites (articles ou publications), des productions illustrées (projets d'atelier ou autre), etc. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide pour le portfolio

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

3. Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} mai 2023
- **Automne 2024:** Du 15 août 2023 au 1^{er} février 2024

Structure du programme (2-005-1-9)

Version 00 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70 PROPRE À L'OPTION CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un atelier en conservation et un projet individuel qui en découle, 12 à 15 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AME 6210	Histoire des théories de la conservation	3.0J	AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0J
AME 6311	Méthodologie d'évaluation d'un site	3.0S	AME 6412	Cadres de gestion en conservation	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AME 6080	Stage en conservation	6.0	APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0J
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0J	URB 6286	Histoire de l'urbanisme	3.0J
AME 6501	Pratiques des disciplines en aménagement	3.0	URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0J

Bloc 70C

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc 70D Projet en conservation

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
AME 6549	Atelier en conservation	6.0J
AME 6550	Projet individuel en conservation	3.0

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche